

# Synthèse de la table ronde au congrès de Lamoura le 2 avril 2009

(document approuvé par M. J.C. Ruyschaert le 24 septembre 2009)

## Intervenants de la table ronde

- M. Jean-Claude Ruyschaert, Directeur des Ressources Humaines, représentant du Ministre,
- M. Daniel Nicolas, vice-président de l'ASMA,
- Mme Odile Hallier, Présidente de l'ASMA,
- M. Jérôme Petit, Amicale de la préfecture du Jura,
- M. André Mandard, président du CCAS,
- M. Guillemelle, vice-président de la MGET
- Mme Joëlle GAU, présidente de la FNASCEE.

## INTRODUCTION – PRESENTATION

### M. RUYSSCHAERT (DRH)

Juste trente secondes pour vous saluer et dire le plaisir que j'ai à vous retrouver ici, à la fois comme DRH et simple adhérent à l'ASCEE. J'espère que je ne serais pas trop masochiste ni schizophrène dans cet exercice, dans le contexte de restructuration RGPP qui vous a sans doute interpellé comme il m'a interpellé.

Pour ceux qui me connaissent, je n'ai pas l'habitude d'avoir la langue de bois, j'espère que je ne l'aurai pas plus cet après-midi qu'en d'autres lieux.

### M. MANDARD (CCAS)

A mon avis, plus qu'une erreur politique, ce serait une erreur sociale. Je crois alors qu'il y a nécessité de développer le militantisme au sein de la FNASCEE, la consultation de la base me semble indispensable.

### M. GULLEMELE (MGET)

Être mis en concurrence, avoir un appel d'offres qui ne fait que santé prévoyance et qui ne reconnaît pas toute l'action sociale faite par la MGET change évidemment la donne. Cette donne que nous avons subie au mois de novembre risque de pouvoir s'étaler à d'autres ; c'est le cas pour le CGCV où il pourrait y avoir une mise en concurrence sur les colonies de vacances.

### M. PETIT (Préfecture du Jura)

Un amalgame est souvent fait entre les amicales, le service social et les représentants du personnel, les barrières sont très souvent franchies. Je mets un point d'honneur à rester vigilant sur le rôle de chacune de ces trois entités, qui peuvent collaborer pour partie, mais il ne faut pas mélanger les genres. C'est mon opinion et celle ressentie par l'ensemble de nos adhérents.

### M. NICOLAS (ASMA)

L'ASMA est une association nationale, une structure nationale, avec des ASMA départementales qui sont indépendantes mais néanmoins liées.

Une action sociale au bénéfice de tous puisque c'est l'ensemble des agents du Ministère de l'Agriculture qui sont adhérents de droit à l'ASMA.

Ce que je présente sur la gauche, c'est la partie mutualiste, l'évolution au cours du temps qui aboutit au fait que nous ayons jusqu'à aujourd'hui une mutuelle bien spécifique qui est l'ASMA. Ensuite, les prestations sociales, obligatoires ou facultatives, sont gérées par un bureau d'action

sanitaire et sociale, qui gère le budget de l'action sociale à 70 %, maintenant déconcentré au niveau de chaque département et même de chaque établissement public, et à 30 % par l'ASMA nationale. Nous gérons une fraction des crédits d'action sociale.

L'ASMA a été créée en 1985. Nous sommes reconnus par une convention avec le Ministère de l'Agriculture. Nous constatons qu'au niveau local et départemental, cette reconnaissance a un petit peu de mal à circuler dans l'administration ou la nouvelle administration qui se met en route.

Les ASMA départementales interviennent dans notre action et nos orientations au niveau de l'Assemblée Générale.

Pour nous, le budget d'action sociale est une part socialisée du salaire ; c'est ce qui explique que ces crédits sont pour l'ensemble de la communauté de travail. Un certain nombre de locaux du Ministère de l'Agriculture sont mis à la disposition de l'ASMA, c'est ce qui explique ce premier principe de base ; pour nous, il n'y a pas d'adhésion, chaque agent est adhérent de droit. Pour nous aussi, c'est la volonté de répondre à la demande de tous les agents de la collectivité de travail. Ce sont d'abord les services centraux et, au niveau de chaque département, les ex-services déconcentrés, mais aussi tous les établissements publics d'enseignement, de niveau secondaire ou supérieur. Vous savez qu'au Ministère de l'Agriculture, il y a à peu près la moitié sur les services centraux déconcentrés et la moitié de personnels d'enseignement agricole. Vous devez savoir qu'une partie de nos agents est partie au Conseil Général.

Nous avons ensuite, parmi nos objectifs, une augmentation du nombre de départs en vacances, la revendication de 3 % de la masse salariale pour des crédits sociaux. Nous en sommes très loin, nous sommes à moins de 1 %, il y a encore du travail à faire. En effet, un des objectifs est l'accès de tous en atténuant les barrières sociales, culturelles, financières et techniques.

C'est notre second grand principe, aider les moins favorisés à participer à des activités culturelles, sportives et de loisirs.

Il faut savoir qu'au niveau national, le taux de subventionnement varie entre 10 et 60 % pour les plus défavorisés, ce qui représente un très gros effort financier, mais c'est la condition sine qua non pour que des petites catégories d'agents puissent partir en voyage ou même, tout simplement, en vacances.

Pour le secteur des centres de vacances pour enfants, le subventionnement varie entre 10 et 90 %, ce qui nous fait dire que toutes les familles peuvent envoyer leurs enfants en centre de vacances.

Les structures que vous connaissez le mieux sont les ASMA départementales ; ce sont des associations indépendantes qui reçoivent un agrément de l'ASMA nationale à la condition d'accueillir tous les agents de la communauté, d'avoir des statuts conformes et de procéder à des élections dans les règles. Logiquement, chaque ASMA départementale a passé une convention avec les structures administratives locales.

Là aussi, on a de toutes petites ASMA départementales (200 agents) ; la majorité est à 500 agents ; quelques-unes sont à 1 000 agents.

Le nombre d'adhérents à l'ASMA est de 45 000 personnes au Ministère de l'Agriculture, réparties au niveau départemental de manière assez hétérogène. Ces structures sont gérées par un Conseil d'Administration et, à la différence de l'ASMA nationale, ils sont élus sur des listes qui sont présentées ou non par les organisations syndicales.

Les organisations syndicales n'ont pas forcément toujours le nombre de militants suffisant, donc tous les personnels motivés pour gérer de l'action collective au bénéfice des agents dans les loisirs sont les bienvenus et sont élus dans ces Conseils d'Administration. Au niveau départemental, il y a une mixité. Notre volonté au niveau des ASMA départementales est d'impulser le lien social, les solidarités, le collectif au travers d'activités de groupe.

Les Conseils d'Administration sont élus sur la base d'élections. En effet, au niveau national, nous ne sommes pas des élus, nous sommes des agents mandatés par nos organisations syndicales.

C'est le principe des comités d'entreprise au niveau national. Le contrat avec le Ministère de l'Agriculture a été fait avec l'ensemble des organisations syndicales, et en bureau, les six

organisations syndicales représentatives sont présentes, à égalité. Nous sommes sur des fonctions tournantes, tous les trois ans. La présidente est présidente pendant trois ans, et au mandat, c'est une autre personne qui prendra la présidence. Toutes les fonctions sont renouvelées tous les trois ans, pour éviter les dérives observées par le passé. Je parle bien du Ministère de l'Agriculture.

## **POLITIQUE SOCIALE FUTURE**

*L'action sociale est-elle une priorité dans notre ministère et en général dans la fonction publique ?*

**M. RUYSSCHAERT** : Nous sommes dans un cycle de restructuration, de repositionnement tous azimuts. Au MEEDDAT, on recompose un Ministère avec différentes composantes, avec des cultures, des histoires, des modalités de fonctionnement extrêmement différentes.

Vous le trouvez dans le secteur associatif, je suis frappé par la différence qu'il peut y avoir entre les deux structures. Nous retrouvons la même diversité, la même différence dans nos organisations, dans nos modalités de gestion. De cette diversité des cultures, il faut qu'on fasse une identité commune, mais ceci ne peut se faire qu'avec les hommes et les femmes qui composent ce Ministère, qui vont composer demain les structures interministérielles départementales.

Accompagner un mouvement d'une telle ampleur sans travailler sur l'action sociale, c'est voué à l'échec. On a besoin d'accompagner par différentes actions qui relèvent de l'action sociale

Vous avez parlé tout à l'heure, du côté déstabilisateur, du manque de lisibilité sur bon nombre de choses. Si, derrière, nous n'avons pas pu reconstituer un tissu social fort, une action sociale structurante qui vient accompagner et aider nos collègues à se repositionner dans cette nouvelle identité, nous aurons tout manqué. Il ne suffit pas, pour réformer l'État, de sortir un décret. Quand on a sorti un texte, c'est là que cela commence.

Faire un macro organigramme d'une Direction Départementale interministérielle, reprendre un organigramme qui recompose l'Administration Centrale, ce n'est pas pour autant que demain, tout cela fonctionnera. A partir du moment où on a mis sur le papier ce qu'on souhaitait faire, c'est là que tout commence et que l'action sociale joue un rôle primordial.

Elle est très difficile dans le contexte actuel : le contexte de crise, le contexte de la RGPP et du repositionnement de l'État et de son mode d'action. Tout cela fait que nous avons une difficulté à identifier, non pas les priorités mais les axes de travail sur lesquels nous allons avancer plus rapidement car il faut constituer une ossature avant de pouvoir rebâtir derrière. Pendant les travaux, la vente continue. Pendant qu'on recompose, il faut vivre au quotidien et si on n'a pas une action volontariste en matière d'action sociale, on manquera un volet important, d'où l'importance de s'appuyer sur des structures, FNASCEE, des comités d'action sociale, des mutuelles, qui vont structurer notre tissu. Ainsi, demain, de cette diversité des cultures, nous aboutirons à une identité commune de notre Ministère, voire une identité commune sur le plan départemental, car le lien direct ministériel vertical va disparaître.

Demain, l'ensemble des agents qui aujourd'hui appartiennent au MEEDDAT continuera à être géré au MEEDDAT ; les agents de chaque Ministère restent gérés par leur Ministère. Pour autant, nous allons constituer une identité complètement différente de celle d'aujourd'hui. J'ai des cheveux blancs, j'ai connu dans mon premier poste la fusion Ponts et Chaussées/Construction. C'est une révolution de même nature. Vous avez, comme moi, subi une multitude d'évolutions : décentralisation, recomposition du réseau routier national.

Ce qui change énormément aujourd'hui, c'est l'absence de visibilité sur les structures qui vont se recomposer, car nous avons une réorganisation d'ampleur sur l'ensemble de l'État, alors

qu'auparavant nous travaillions dans un domaine sur lequel chaque Ministère maîtrisait la totalité du dispositif. Aujourd'hui, ce n'est pas tout à fait le cas. Ma vision personnelle est que si nous n'avons pas une politique prioritaire en matière d'action sociale, ce dispositif ne se mettra jamais en place dans de bonnes conditions.

### ***Comment aménage-t-on entre les cultures, les héritages et la modernité dans le cadre d'une politique commune ?***

**M. RUYSSCHAERT :** Je ne crois pas à une culture commune, je crois à une identité commune mais à une diversité de cultures. On ne fait pas en un an une culture commune.

J'évoquais à dessein la fusion Construction Ponts et Chaussées ; vingt ans après, on appelait toujours l'Équipement les Ponts et Chaussées. Cette culture équipement a mis longtemps à s'implanter. On mettra encore quelques années à avoir une culture commune, mais je ne pense pas que ce soit gênant.

Nous avons une diversité, c'est notre richesse de pouvoir apporter chacun une vision des choses. En revanche, nous avons à bâtir des modes de travail identitaires.

Sur le plan ressources humaines pures, strictes, sans parler d'action sociale, on met en place des outils qui vont fédérer l'action et faire en sorte que chaque individu soit traité de la même manière, quelle que soit son origine.

Je pense que dans le domaine de l'action sociale, on a des écarts extrêmement importants et on va cheminer ensemble de façon à pouvoir retrouver les complémentarités, les mobiliser et forger petit à petit une identité commune.

Je ne crois pas en un décret qui fusionne les associations diverses et variées. Chacun a sa manière de voir. L'exemple qui vient d'être donné sur la différence de culture montre que cela ne se fera pas du jour au lendemain.

Vous allez fédérer un certain nombre d'actions, agir en complémentarité, mener des actions communes, c'est ce qui forgera notre identité de demain. Je ne crois pas du tout à une action volontariste de la part de l'administration de faire tel ou tel rapprochement brutal et volontaire.

**M. PETIT (préfecture) :** La RGPP va prendre son temps pour se mettre en œuvre. Chaque Ministère a sa propre culture. Des agents, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, vont être bousculés en termes de positionnement géographique et de rattachement dans une Direction ou une autre.

L'action sociale aura-t-elle un rôle ? Bien évidemment. Si vous êtes si nombreux, c'est que vous êtes conscients de cette importance et du rôle majeur que l'action sociale devra mener. Mais il faut également, à mon sens, faire une RGPP d'action sociale. Non pas mutualiser, mais s'unir entre les différents services d'action sociale, les différentes amicales, à l'échelon départemental, pour aider, accompagner, autant que faire se peut, tout en gardant notre identité, mais pour accompagner les agents qui ont beaucoup de questions et d'interrogations, même si, comme le disent les préfets et les préfètes, le dialogue social est engagé. Néanmoins, dans le concret, ce n'est pas parce qu'il y a des réunions que derrière, les agents ont ce même niveau d'information, de manière à s'approprier cette réforme, qui est unique dans une carrière.

**M. NICOLAS (ASMA) :** L'avenir de l'ASMA, on l'intègre dans l'avenir des modes de gestion de l'action sociale dans leur globalité. Nous souhaitons que l'action sociale que gère l'ASMA, qui couvre des prestations sociales collectives de loisirs, soit intégrée dans la globalité de la gestion sociale.

Pour l'instant, en effet, les budgets sont toujours séparés. C'est pourquoi nous sommes un peu dépités de voir que notre administration du Ministère de l'Agriculture n'engage pas davantage le dialogue avec les représentants du personnel, avec les partenaires sociaux, pour débattre de cet

avenir et de la façon dont nous allons gérer à la fois les prestations individuelles obligatoires et les prestations collectives.

Nous conseillons à nos collègues sur le terrain de prendre des contacts, de tisser des liens humains et d'essayer de travailler sur des partenariats, tout en restant sur des « gestions » séparées.

Voilà la manière dont nous nous positionnons pour l'instant. Nous sommes en demande de dialogue avec notre administration.

**M. GUILLEMELLE (MGET) :** Concernant la discussion qui a lieu depuis trois minutes, j'ai tendance à dire : attention aux plates-bandes ou aux couvertures ; l'objectif que nous avons aujourd'hui est de recréer une action sociale au sein des futures organisations mises en place. Il est vrai que notre voisin de bureau sera peut-être de l'agriculture, de la DRIRE, mais il n'empêche que l'action sociale qui va se créer à partir de ces différences va être définie ensemble. Il faudra nous voir plus souvent au niveau associatif et élargir les liens. Il faudra définir ce que nous voulons et la façon de l'obtenir. L'action sociale est importante, mais les budgets sont en restriction.

*Quelle est la position des ASCEE par rapport à un arbitrage préfectoral ? Quel nouvel équilibre faudra-t-il aménager ?*

**M. RUYSSCHAERT :** Je ne connais pas un préfet qui va donner une injonction à une ASCEE de disparaître et de fusionner avec l'amicale de la préfecture ; ou alors je lui souhaite bien du plaisir.

Qu'il y ait une volonté d'agir, qu'il y ait une incitation en mettant sur la table des moyens financiers pour une action commune et pas pour autre chose, on l'a déjà vécu ; je me réfère à ce qu'on a pu connaître sur la formation interministérielle. Effectivement, des axes ont été donnés. Chaque ministère faisait son petit bout dans son coin, et un Ministère ou une préfecture a mis de l'argent pour faire une formation commune interministérielle. Essayer d'inciter, sans le pouvoir d'injonction que j'évoquais tout à l'heure, c'est plutôt sous cette forme.

Actions nouvelles cofinancées par différentes structures et mises en commun, je le ressens plutôt comme cela.

**M. PETIT (préfecture) :** Je souscris tout à fait à ce que vous venez de dire. Je parle du Jura, la Préfète ne va pas se saborder en diminuant, voire en supprimant, que ce soit l'amicale ou le peu de crédits qui reste au niveau du service social, bien au contraire, car ils sont très vigilants. Ils reçoivent des consignes assez claires et répétées régulièrement au gré de leurs réunions en central, que ce soit Matignon ou le Ministère de l'Intérieur. Nous avons un maintien depuis quelques années, depuis trois ans, de la subvention dans ce contexte de réduction des budgets de manière générale. Quelle que soit la ligne budgétaire gérée par les différents gestionnaires en préfecture, cette année, c'est moins 10 %. Nous avons obtenu, au niveau de l'amicale de la préfecture, une augmentation de 10 %. Cela va à l'inverse.

## **ASSOCIATIONS DREAL**

*Comment voyez-vous l'organisation de l'action sociale dans les services de l'État au niveau départemental, compte tenu des mouvements associatifs existants ?*

**M. PETIT (préfecture) :** Il s'agit de faire un point d'étape de son propre Ministère, de sa propre structure, essayer de mettre en commun des actions. Je le vois dans ce sens-là, d'un point de vue purement associatif car le Ministère de l'Intérieur a la particularité d'avoir un service social, avec des budgets réduits à peau de chagrin.

**M. RUYSSCHAERT :** La première consigne que j'ai donnée au préfigurateur DREAL, qui voulait fusionner autoritairement des associations venant de l'industrie et de la DIREN, a été de ne pas le faire. Je suis assez respectueux de l'autonomie de chaque structure. Dans un objectif d'agrégation, de mutualisation, mettre en commun nos moyens pour plus d'action me paraît évident, mais dans le respect de l'identité de chacun. Travaillons à le construire.

Vous n'aurez pas, en tout cas de la part du DRH, une orientation ou une injonction de faire du type : vous devez disparaître au profit d'une association qui va se créer. Au départ, la configuration est extrêmement différente. Il y a une structure départementale qui est complètement horizontale et interministérielle. On a des structures verticales dans d'autres composantes. Donc le mode de réponse à cela sera différent, sauf à faire une seule structure commune à tous les Ministères et à toutes les structures, mais je ne suis pas utopique à ce point.

Cela m'étonnerait qu'on arrive à bâtir une structure unique. Nous aurons donc besoin de mettre en commun un certain nombre de choses, orienter un certain nombre d'actions communes.

En 2008, on a versé une subvention qui correspond aux agents mis à la disposition du MEEDDAT à l'agriculture pour continuer à assurer ses prestations, dans l'identité de chacun. Nous serons sans doute amenés à mutualiser un jour davantage un certain nombre de moyens d'action, mais je me refuse à donner une injonction à la FNASCEE ou d'autres structures pour les obliger à fusionner, au risque de tout perdre. Cela me paraît suicidaire.

Vous inciter à travailler en complémentarité, à avancer sur le plan de la mutualisation, à développer des actions communes, oui, mais je n'ai pas besoin de vous le dire. Il me semble que sur le terrain, même au niveau central, cela peut se faire sans que pour autant, ce soit à la Direction des Ressources Humaines de donner cette injonction.

***Quel fonctionnement les ASCEE doivent-elles adopter face aux DREAL ? Les DREAL ont-elles reçu des directives pour créer des associations régionales ?***

**M. RUYSSCHAERT. :** Aujourd'hui, les DREAL n'ont pas reçu de directive. Et j'ai désavoué toute initiative autoritaire de tel ou tel chef de service.

Aujourd'hui, la question ne se pose pas en ces termes, on n'a pas dit qu'on devait supprimer les structures existantes et en recomposer une. Définissons les conditions qui permettent de travailler ensemble, voyons ce que nous pouvons mettre en commun, que nous l'agrégions ou le mutualisons.

Aucune directive n'est donnée aux DREAL pour fusionner les associations locales ou créer au niveau régional une association spécifique. Elles fonctionnent en complémentarité. Il est sans doute souhaitable qu'elles fusionnent car il sera difficile de porter une action volontariste si on est dispersé en la matière.

C'est le principe de la mutualisation qu'on a préconisé ; mieux vaut mutualiser les actions car cela coûte moins cher et on est plus efficace. C'est la logique qui a présidé un certain nombre de mutualisations. Cela permet d'économiser des effectifs et de les repositionner sur d'autres missions.

C'est sans doute la même logique qui va présider à la recomposition. Mais, je me répète et je le redis haut et fort, nous n'avons donné aucune consigne de créer une association commune, ce n'est pas de la responsabilité de l'administration.

Je peux avoir un avis personnel, une incitation à faire, mais, de ma part, n'attendez pas une directive de fusionner les associations dans les trois mois, je m'y refuse absolument, le dialogue social avec les organisations serait complètement dénaturé.

La FNASCEE existe en tant que telle. A l'agriculture, même chose. Je ne vois pas quelle légitimité j'ai de dire de fusionner ou non, c'est de votre responsabilité propre, pas la mienne. J'ai tendance à dire que pour porter une action sociale efficace, pour porter un certain nombre d'actions, mieux vaut mettre en commun un certain nombre de choses, agir en complémentarité, mais ce n'est pas à l'Administration Centrale de dire à une DREAL de fusionner les associations, on n'en a pas le pouvoir. L'association a un Conseil d'Administration, une structure. Je n'ai pas la tutelle de la FNASCEE.

**M. MANDARD :** Avant la mise en place de quelque autre organisme que ce soit, cela passe de toute façon par la discussion, la concertation et le dialogue avec le secteur amicaliste, avec les représentants du personnel.

Quelle sera demain l'association reconnue dans la nouvelle organisation qui va se mettre en place normalement dès janvier 2010 ? Il est vrai que c'est tôt pour le dire. En revanche, il faut y travailler maintenant, mener des réflexions. Je ne vais pas redire ce que je disais à l'instant, mais il faut de la concertation avec l'ensemble des composantes concernées. Il me semble que cela devrait passer par une agrégation, une harmonisation de prestations tirées vers le plus haut.

Ce n'est pas une fusion, je ne le vois pas comme cela, les représentants du personnel non plus ; c'est plutôt la conjugaison de ce qui se fait de bien dans chaque structure pour mettre en place un organisme qui gère au mieux l'ensemble des prestations.

*Quel financement la DREAL peut-elle apporter à une ou trois associations, s'il y a lieu, dans son territoire ?*

**M. RUYSSCHAERT :** Il n'y a pas de règle aujourd'hui. Quand je disais tout à l'heure que je n'ai aucun pouvoir d'injonction pour faire fusionner les associations, on a tout intérêt à avoir une structure la plus homogène et la plus cohérente possible. Je ne parlerai pas la langue de bois, les moyens dont on dispose ne sont pas inépuisables, donc il faudra bien mettre en commun un certain nombre de moyens.

A vous d'agir pour qu'on puisse les mettre en œuvre ensemble, et non pas de manière disparate. De l'union naît la force, donc si on veut faire quelque chose d'intéressant, il faut le faire ensemble. On n'a pas de légitimité à vouloir asphyxier une association en interdisant aux DREAL de financer telle association, on n'a donné aucune directive en ce sens. Et s'il en est autrement, vous me faites remonter.

*Si, localement, une association DREAL se crée, composée des ex-DIREN et ex-DRIRE, comment va-t-elle être subventionnée, parallèlement à l'ASCEE ?*

**M. RUYSSCHAERT. :** Pour l'instant, on n'a pas défini d'enveloppe qui permette de financer ces associations, elles ont chacune leur subvention. Si une nouvelle se crée et fédère les trois, elles mettent en commun leurs subventions. Ou alors elles distraient de leur budget une partie pour financer les actions communes.

## CONVENTION

*Quelle est la validité de la convention FNASCEE MEEDDAT actuelle et sa déclinaison possible dans les futurs DDT et DREAL ?*

**M. RUYSSCHAERT :** Déjà, la convention est signée pour trois ans, elle va vivre au moins pendant ces trois années. Après, je ne lis pas dans la boule de cristal. Elle sera ce que vous aurez envie qu'elle devienne. Il n'y a pas que les structures départementales qui composent ce Ministère. Certes, nous avons des Directions Départementales interministérielles et des agents qui vont y travailler, des structures régionales, mais nous avons aussi des services en réseau technique, d'autres structures et éléments sur lesquels nous avons une bonne partie de nos agents. Ces composantes ne vont pas disparaître dans trois ans. Nous avons des personnels clairement identifiés MEEDDAT, travaillant dans les services du MEEDDAT et relevant du MEEDDAT ; et nous avons d'autres personnels qui demain seront dans les Directions Départementales interministérielles, dans d'autres structures. Aujourd'hui, nous en avons dans d'autres secteurs qui, pour autant, participent de l'action du MEEDDAT, qui sont en détachement, mis à disposition, et qui relèvent de notre gestion.

Dire que dans trois ans, il n'y a plus de convention entre l'ASCEE et le MEEDDAT, je n'y crois pas un seul instant. Elle prendra une forme différente de celle qu'on connaît aujourd'hui, elle développera sans doute un certain nombre d'autres actions, mais je ne vois aucune raison de ne pas pérenniser ce dispositif conventionnel.

Il y aura peut-être un certain nombre d'actions communes à mettre en place, à compléter, nous aurons à renégocier un certain nombre de choses sur les mises à disposition de personnels, sur les moyens de fonctionnement, mais l'existence même d'une convention et d'une pérennisation de cette convention ne me paraît pas contestée ni contestable.

*Quelle place donnez-vous à l'action sociale dans les relations avec les chefs de service et l'encadrement pour tout ce qui est signature et respect des conventions ?*

**M. RUYSSCHAERT :** Je ne sais pas trop répondre à cela. Premièrement, parce que l'échelon central n'a pas la parfaite connaissance de tout ce qui se passe au niveau territorial. On va donner des instructions, des injonctions, des directives, réaffirmer un certain nombre de choses aux chefs de service, quels que soient les domaines. Les gens qui sont de l'Administration Centrale et qui travaillent avec moi au quotidien savent que j'ai souvent dit cela. On a toujours bâti des politiques de ressources humaines. En revanche, on a rarement été dans la logique de vérifier comment elles étaient mises en œuvre sur le terrain.

A partir du moment où l'on avait défini une règle, on s'appuyait sur les services déconcentrés pour mettre en œuvre. On s'est toujours censuré sur la vérification de la mise en œuvre, quel que soit le domaine, que ce soit le problème des rémunérations, les primes, l'action sociale, le respect des droits syndicaux, le respect des droits sociaux. Dans la mise en place d'un nouveau dispositif, c'est un des points qui nous paraît essentiel.

Nous avons rappelé un certain nombre de règles aux préfigurateurs DREAL ; cela venait du fait que nos préfigurateurs venaient d'horizons très différents, que nous avions dans nos relations avec les partenaires sociaux des modalités différentes de travail. Représentation syndicale purement et simplement, sans parler du social et associatif, le respect de la représentativité, la non désignation de son interlocuteur syndical.

Certains chefs de service trouvent plus facile d'identifier quel doit être leur correspondant parmi les organisations syndicales. Il faut rappeler la règle, ce sont les organisations syndicales qui désignent leur représentant.

Deuxièmement, nous avons fixé un certain nombre de règles en matière d'aide sociale, de représentativité d'un certain nombre de structures. Vous devez accorder un certain nombre d'autorisations d'absence pour assurer des actions sur le plan social.

Faire ce rappel est un premier élément de la Direction de l'Administration Centrale.

On a des missions d'inspection. J'ai mandaté l'inspection générale sur deux affaires pour vérifier que nos consignes étaient mises en œuvre sur le plan local. Il me paraît fondamental de vérifier

que la politique qu'on entend initier en matière d'action sociale et ressources humaines soit mise en œuvre sur le terrain et qu'on vérifie qu'elle l'est effectivement.

Dernier point sur lequel je voudrais insister, certains chefs de service doivent apprendre un certain nombre de choses. Remettre sur pied une formation au management et apprendre ce qu'est le dialogue social, cela fait partie du dispositif. Chacun a à progresser sur ce point, mais cela me paraît fondamental, surtout dans une période aussi troublée que celle que nous vivons aujourd'hui.

Si les DREAL de demain ne se font pas avec nos agents, je ne vois pas avec qui elles se feront. Les Directions Départementales interministérielles, je ne vois pas avec qui elles se feront, si elles ne se font pas avec nos agents.

La reconfiguration complète des services fait que cela a bousculé pas mal de choses, y compris au plus haut niveau. Un DDE qui, demain, sait qu'il ne sera plus DDE a du mal à faire passer un certain nombre de choses. Un DRE qui ne le sera plus demain n'est pas dans des conditions optimales de travail et d'instauration d'un dialogue social fructueux.

Je le dis en toute franchise, il y a une période extrêmement difficile pour les uns et les autres. On commence à voir à peu près comment se dessine le niveau régional. Au niveau départemental, on sait à peu près où l'on va. On a mis un peu plus d'un an pour y voir un peu clair, dans des modalités de prise de décision qui n'avaient rien à voir avec ce qu'on a connu auparavant.

Avec la décentralisation, on savait où on allait, le Ministère de l'Équipement transférait des routes nationales aux départements, on savait comment se réorganiser, comment travailler avec le Préfet pour transférer un certain nombre de choses au Conseil Général. Là, on va prendre un certain nombre de positions au niveau du MEEDDAT qui ne sont pas obligatoirement celles que souhaitent le Ministère de l'Intérieur et le Ministère du Travail, etc. L'objet final sera un compromis ou une discussion, qui est le résultat de discussions assez longues sur lesquelles on n'a pas la totale maîtrise. Cela déstabilise obligatoirement un certain nombre de choses.

Afficher clairement le but ou l'objectif poursuivi n'est pas aussi évident aujourd'hui qu'il y a cinq ou six ans. Donc, quand je disais qu'il faut reconstruire ou rebâtir, il faut aussi reconstruire ou rebâtir un dialogue social qui a été bousculé. Un certain nombre de décisions ont été prises de manière unilatérale, sans concertation préalable, sans discussion, car correspondant à une vision ou une décision gouvernementale sur laquelle on n'a pas de prise à un moment donné. Il va falloir rebâtir à partir de cela.

On redécouvre et on rebâtit un mode de dialogue social, un mode de travail avec les différentes structures qui travaillent sur l'action sociale, un mode nouveau qu'on ne connaissait pas, en tout cas pas dans les mêmes conditions qu'auparavant.

***La convention nationale est signée pour trois ans et ira à son échéance, mais qu'en est-il au niveau local, compte tenu que les DDE n'existeront plus ?***

**M. RUYSSCHAERT :** Aujourd'hui, si une convention est signée par un DDE ou un DDEA, il engage l'État car on est dans un mode de gestion très déconcentré. Tout ce qui est signé par le DDE demeure applicable. Même s'il la signe pour trois ans, elle demeurera pendant la période de trois ans. Il faudra voir sous quelle forme cette convention va passer par avenant sous la DTT, mais les engagements pris à ce moment ont vocation à être repris.

Ces conventions départementales ont vocation à être pérennisées ; il faudra faire un avenant. Toutes les conventions qui sont signées sont transférées. Si l'on a embauché un agent contractuel, la convention a été signée par le DTT ou l'Administration Centrale. Il va être transféré, son contrat va demeurer. C'est la même logique par la voie conventionnelle ; à partir du moment où une convention sera signée pour trois ans, il faudra la retranscrire dans la nouvelle structure

*Peut-il y avoir des problèmes au niveau des annexes, au niveau des financements, des décharges de services ? Pour certains qui ont un ETP, quelle sera la position de l'ETP à ce niveau-là ?*

**M. RUYSSCHAERT :** Dans la circulaire de décembre, a été mis en place un comité de rédaction sur ce qui était baptisé par la Direction Générale de la fonction publique Charte de GRH, qui vise à mettre en œuvre cette circulaire en matière de gestion des ressources humaines. Un groupe de travail a été mis en place en début de mois et, fin juin, sortira normalement une circulaire interministérielle sur les modalités de gestion des ressources humaines dans les futures Directions Départementales interministérielles.

Un des groupes spécifiques porte sur l'action sociale, les droits syndicaux et la manière de retranscrire toutes ces conventions et droits qui ont été inscrits.

La position est qu'à partir du moment où un engagement a été pris, il n'est pas question de revenir sur cet engagement. On le retraduit dans les structures correspondantes.

*Les personnels transférés dans les nouvelles directions ont-ils la garantie de conserver les moyens qui vont avec leur mission ?*

**M. RUYSSCHAERT :** Dans la circulaire du Premier Ministre sur l'organisation des services départementaux, les choses ont été clairement discutées. Il se trouve que j'ai participé à son élaboration, on a clairement affiché un certain nombre de règles et de principes qu'on voulait voir transcrits.

Les personnels du MEEDDAT restent gérés par le MEEDDAT, les personnels de l'Agriculture restent gérés par l'agriculture, et tout ce qui va autour, tous les moyens d'action sociale liés à ce personnel relèvent du MEEDDAT et sont mis à disposition par le MEEDDAT.

Là où il y a un certain nombre de changements, c'est que des postes qui étaient occupés par des gens de l'ex-équipement, de l'ex-DRIRE et de l'ex-DIREN vont être occupés par d'autres personnes. Demain, un poste de chargé d'urbanisme ou un comptable en ex-DDE risque d'être occupé par un agent de la Préfecture qui relève du Ministère de l'Intérieur. C'est le MEEDDAT qui va le payer, même s'il ne nous appartient pas en termes de gestion, et réciproquement.

En revanche, l'ensemble de l'action qui permet d'assurer la gestion va toujours relever du MEEDDAT. Les moyens continueront à être mis sur l'ensemble des agents du MEEDDAT.

Au niveau des nouvelles directions, comment mettons-nous en commun les moyens pour faire une action commune ? On l'aura de manière purement interne MEEDDAT, au niveau de la DREAL ; les moyens étaient apportés par le Ministère de l'Industrie dans le cadre des DRIRE, par l'Agriculture dans le cadre des DIREN. Tout cela est recomposé dans une seule structure et chacun va apporter sa pierre. Il faudra essayer de mélanger tout cela et bâtir des actions communes. Aujourd'hui, je n'ai pas la réponse, elle nous appartient en commun.

Comment va-t-on passer d'une structure purement verticale à une partie de structure verticale et une partie de structure complètement transversale ? Il faut innover et trouver la manière de faire.

## **CCAS / CLAS**

*Dans l'arrêté du 22 décembre de l'année dernière, la FNASCEE et les ASCEE ont disparu, ne sont plus expressément nommées. Quel rôle le MEEDDAT envisage-t-il de leur donner ? N'y a-t-il pas une perte de reconnaissance ? Sinon, quand les noms des associations paraîtront-ils dans les annexes des arrêtés ?*

**M. RUYSSCHAERT :** On n'a pas fait apparaître les noms des associations, mais il ne faut pas y voir le rejet de ces structures. On a une organisation qui apparaît avec des associations qui relèvent de différents Ministères.

En fait, il était difficile de faire apparaître une organisation au détriment des autres. Donc ne figure aucun nom d'association. Ce n'est pas pour autant qu'on ne va pas se reposer dessus.

L'action de la FNASCEE et d'autres doit être soutenue ; en tout cas, c'est l'objectif de la DRH de le faire dans différentes composantes. Nous aurons sans doute l'occasion de l'aborder dans le cadre de ce débat. Il y a un certain nombre de thèmes qui, aujourd'hui, nous créent des soucis autant qu'à vous. Les unités d'accueil et l'immobilier sont un point sur lequel nous aurons à travailler ensemble, et la DRH sera derrière la FNASCEE pour les accompagner et les aider. Le fait de ne pas apparaître dans l'intitulé d'un arrêté d'organisation ne veut pas dire la négation de ces structures. On n'a pas cité la MGET, alors qu'elle participe à une action sociale forte.

On parlait tout à l'heure de repositionnement, il faut bien voir qu'on est à un changement sociétal et qu'on est contraint par un certain nombre de règles qui font qu'on fait plus de juridique qu'auparavant. L'équipement avait plutôt une culture de projet qu'une culture juridique, la fin justifiait les moyens. On a construit des choses avec de l'argent d'une autre administration qu'on a gérée par ailleurs.

Aujourd'hui, on se trouve confronté à un problème de pur respect de la légalité. Je regrette le temps où il suffisait de toper pour que les choses se passent et que tout le monde soit d'accord. Aujourd'hui, on va le transcrire dans un acte juridique ou une convention. On peut le regretter car les relations sont tout à fait autres, mais ce côté est inéluctable. La MGET n'est plus au CCAS ; elle y est comme expert, car nous souhaitions donner le signe de reconnaissance, le juridique nous permettait de le faire. Mais le droit ne permet plus de la désigner comme membre du CCAS ; on peut le regretter.

Je pense que ce côté est inéluctable, on a besoin de formaliser davantage un certain nombre de choses. Quand je parlais de différence de culture, dans les trois composantes qui approchent les DREAL, la culture juridique des DRIRE est différente de celle qu'on connaît aujourd'hui. L'ensemble de l'action des DRIRE était initié par des démarches qualité, des procédures fortement ancrées dans l'esprit des gens. Ce n'était pas du tout le cas à l'Équipement. Indépendamment de la RGPP, c'est une évolution naturelle de la société qui fait qu'aujourd'hui, on fait plus de contentieux qu'auparavant et que, du coup, on a besoin de structurer. Je ne sais pas si je peux aller plus loin.

*Quand peut-on attendre les annexes de l'arrêté ? Peut-on attendre une précision, et pour quand ?*

**M. RUYSSCHAERT.-** Y a-t-il besoin d'une précision écrite ?

*Il y aura certainement un CLAS DREAL, il y aura aussi d'autres associations ; l'ASCEE locale ne risque-t-elle pas de disparaître au niveau des CLAS DREAL au profit d'une amicale de la DRIRE ou de la DIREN ?*

**M. RUYSSCHAERT :** Pourquoi la FNASCEE apparaît-elle seule, alors que dans les composantes de la DREAL, il y a plusieurs composantes ? Ai-je légitimité à dire qu'il n'y a que la FNASCEE qui peut agir ?

Contrairement à la mutuelle, on n'a pas un référencement avec un appel d'offres, on est dans une autre logique. Il y a des structures type FNASCEE, sur lesquelles on s'appuie depuis presque 40 ans, et dont j'espère bien qu'on s'appuiera encore pendant au moins 40 ans !

Identifier ou sélectionner une association figurant dans une annexe d'arrêté, cela veut dire qu'on privilégie l'une par rapport aux autres composantes. Il paraît difficile, politiquement, de dire à nos collègues des DRIRE ou des DIREN qu'ils vont se fondre obligatoirement dans la FNASCEE. C'est ce qui explique que nous n'avons pas mis une association plutôt qu'une autre dans l'arrêté.

S'il faut lister pour reconnaître la légitimité à intervenir, je n'y vois aucune objection. La nature des relations est plus dans la passation d'une convention, une pérennisation de ce dispositif conventionnel que figurant dans une annexe d'arrêté, mais, si cela sécurise la FNASCEE de voir apparaître son nom au même titre que d'autres dans une annexe d'arrêté, pourquoi pas, je n'y vois pas d'objection majeure. Je n'y vois pas, pour ma part, une utilité première, mais ce n'est pas à moi d'en juger.

**M. MANDARD :** Effectivement, quand nous avons travaillé sur le sujet, pour ce qui est de la MGET en tout cas, nous avons eu des contraintes juridiques. Nous avons surtout voulu éviter de faire rentrer l'assuranciel au CCAS. C'est bien pour cela que finalement, l'organisme de protection sociale ne figure pas en tant que membre titulaire, mais bien en tant qu'expert. C'était une volonté aussi des représentants du personnel que je représente aujourd'hui.

Pour ce qui est de la FNASCEE, quand on reprend le libellé de l'arrêté, on parle bien d'organisme oeuvrant pour l'action sociale au Ministère et, à ma connaissance, il n'y en a pas trente six. Au moment de l'écriture de ce texte et en connaissant un petit peu les perspectives du contexte qui est en train de se mettre en place, c'était la possibilité de créer l'ouverture à une autre association.

J'entends ce que vous dites ; de voir inscrit quelque part la FNASCEE, je serais assez d'avis quand même. Sur l'arrêté, cela me paraît compliqué, mais quelque part, ce ne serait pas mal.

Rien n'empêche les CLAS et les ASCEE, bien au contraire, de continuer à mener des actions, à travailler en partenariat avec la MGET.

***Demain, qui sera l'association qui œuvrera pour l'action sociale représentée dans les CLAS ? L'ASCEE ou l'ASMA ?***

**M. MANDARD.-** Pour l'instant, c'est l'ASCEE, demain aussi.

**M. RUYSSCHAERT :** Il ne faut pas répondre de manière prématurée.

Demain, quelle sera la structure à l'intérieur des Directions Départementales des territoires ou de la cohésion sociale ? Aujourd'hui, les textes organisant les Directions Départementales ne sont pas finalisés. Y a-t-il un seul CLAS ? Y en aura-t-il plusieurs ? Y a-t-il un CLAS régional ? On n'a pas suffisamment avancé sur ce point. Il est un peu tôt pour répondre à votre question.

Si, demain, dans une Direction Départementale des territoires, est institutionnalisé un comité local d'action sociale, les modalités de représentation des différentes structures à l'intérieur de ce CLAS devront être redéfinies. On ne va pas identifier a priori une association MEEDDAT au détriment d'une autre, il y aura une recomposition sur le plan local.

Aujourd'hui, on ne peut pas vous répondre de manière plus précise, cela me paraît difficile. D'une DTT à l'autre, d'un département à l'autre, on n'a pas obligatoirement les mêmes structures. On a besoin d'avancer sur ce que sera le CLAS dans ces structures. Faut-il le faire au niveau départemental ? J'en suis persuadé, mais c'est l'objet de discussions dans les groupes que j'évoquais tout à l'heure sur l'harmonisation des modalités de gestion des ressources humaines entre les différents Ministères. Ce sont des réponses qu'on doit d'abord apporter avant de donner le mode de représentativité au sein de ces structures.

Il me paraît prématuré de répondre à votre question. Bâtissons d'abord les conditions dans lesquelles cela va se faire.

Est-ce que ce sera une représentation à due proportion des adhérents ? Je n'en sais rien.

***L'ASMA ayant un nombre important d'adhérents plus important que les ASCEE, ne risque-t-elle pas d'être représentée au sein des CLAS ?***

**M. MANDARD :** Bien sûr que c'est important. Je ne veux pas anticiper sur les travaux qui seront faits et ingérer sur les responsabilités des associations, Il y a des histoires communes, il faut travailler à partir de l'existant et faire en sorte qu'on tire au maximum au bénéfice des agents. C'est vrai des agents actifs, des retraités et de leur famille. Il faut tirer vers le haut. Naturellement, c'est l'objectif qu'on peut se donner en y mettant les moyens. Il ne faut pas prendre cet argument comme un élément déterminant dans l'action sociale. Il convient d'abord réfléchir à ce que l'on peut tirer de mieux pour les agents. L'essentiel est d'abord de répondre aux attentes, aux besoins des agents.

## **DIRECTIVES / CIRCULAIRES**

***Pourriez-vous essayer de faciliter la discussion entre les Directeurs départementaux, les associations, voire essayer de les obliger à faire un minimum pour ces associations qui ont évolué mais ont beaucoup de mal à fonctionner ?***

**M. RUYSSCHAERT :** Sur un certain nombre de sujets, on rédige une circulaire, on l'envoie dans les services et on leur demande de l'appliquer. Dans le meilleur des cas, on vérifie qu'elle a été appliquée, dans le pire des cas, on a envoyé la circulaire et on fait confiance aux gens.

Ma longue expérience montre qu'on peut faire confiance sur une petite partie, et pour d'autres, il vaut mieux vérifier qu'elle est appliquée, c'est plus prudent.

J'ai indiqué qu'on mettait en place un dispositif qui permettait de vérifier qu'un certain nombre de choses était appliqué et que ce n'était pas la peine de les écrire si ce n'était pas mis en œuvre. On ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif.

Sur le plan social, on a fait des directives, on l'a formalisé. Sur les droits sociaux, les droits syndicaux, il n'y a pas une semaine sans que je signe un certain nombre de directives ou de circulaires adressées aux chefs de service, disant : « *Telle structure syndicale fait son congrès, vous accorderez les autorisations d'absence nécessaires et prendrez en charge les frais de déplacement.* » J'ai re-signé une circulaire qui portait sur les droits syndicaux et les autorisations d'absence, tous les éléments de ce type, pour faciliter le dialogue social.

Sur le côté associatif, il y a un certain nombre d'éléments qu'on n'a pas transcrits sous forme de circulaire, qui, effectivement, réaffirment le fait qu'on s'appuie sur des associations type FNASCEE pour porter un certain nombre d'actions sociales et qu'on doit accorder un certain nombre de facilités de travail sur ce point.

Sans faire de belles promesses, je peux m'engager à le redire et à le refaire sans aucun problème. Nous réunissons tous les mois nos Directeurs régionaux, les préfigurateurs, et une fois tous les trimestres, tous nos DDE.

Le discours que je vous tiens là, je leur ai tenu, je leur ai dit qu'ils devaient faciliter le dialogue social sur le plan local, se professionnaliser un petit peu car ils ne savent pas bien faire.

Deuxièmement, faciliter l'action locale a été re-précisé de manière orale ; on peut le re-préciser sous forme de note ou de directive, cela ne me gêne pas du tout. On a besoin de vous, comme on a besoin d'autres structures, pour porter l'action sociale. Cela ne me gêne pas du tout de le réinscrire.

**M. NICOLAS (ASMA) :** Je voudrais rebondir sur ce que vient de dire M. le Directeur des Ressources Humaines pour donner quelques informations sur ce qui existe et ce qui existait au Ministère de l'Agriculture.

En effet, nos ASMA départementales sont reconnues par des conventions. Si, au niveau national, la convention est parfaitement cadrée et définit parfaitement les moyens humains mis à disposition de l'ASMA nationale, c'est différent des conventions qui sont signées dans un certain nombre de départements. Ces conventions ont été signées dans les départements sur la base de circulaires incitatives, tel que le décrivait mon voisin de droite à l'instant.

Ces circulaires, nous les vivons et nous les gérons depuis deux dizaines d'années et elles nous paraissent très insuffisantes. Il faut faire une piqûre de rappel tous les deux ans car les chefs de service changent. Je le disais tout à l'heure, nous sommes aujourd'hui confrontés, dans un certain nombre de DDEA, à des collègues de l'ASMA qui disent que les chefs de service ne connaissent pas l'ASMA et se demandent s'ils doivent mettre des moyens à disposition de cette association. Il faut que les présidents des ASMA départementales ressortent les conventions, les circulaires ministérielles.

C'est un vœu qui a été fait dans de nombreuses Assemblées Générales de l'ASMA, car nous avons une Assemblée Générale tous les trois ans ; il faut véritablement que nous obtenions des droits en matière de gestion de l'action sociale, des droits qui soient reconnus et définis au prorata du nombre d'agents, des choses précises, et non pas simplement accorder des facilités aux agents dans les départements ; accorder des facilités, c'est interprétable comme on le veut.

## **APASSI**

*Quelle est la légitimité d'une association qui s'appelle "APASSI, Association pour la Promotion des Activités Sportives, Socioculturelles Interministérielles au niveau du MEEDDAT et en interministériel ?*

**M. NICOLAS (ASMA) :** Nous avons été un certain nombre à être inondés par des mails de l'APASSI. Il s'avère qu'y compris les agents du bureau d'action sociale du Ministère de l'Agriculture ont reçu les mêmes messages. Nous avons aussi été inquiets, car c'était de l'action interministérielle. Nous avons posé la question à notre administration et, renseignements pris, il s'avère que ce sont quelques agents d'une préfecture, Créteil je pense, qui ont monté une association. Notre Administration Centrale n'a pas donné suite et nous a demandé d'envoyer un message vers nos ASMA départementales pour dénoncer cette association.

**M. RUYSSCHAERT :** Honnêtement, nous n'avons aucun contact avec cette association. et elle n'a aucune légitimité

## **PRESTATIONS SOCIALES**

*Les agents ex-DDAF, comment cela se passe-t-il au niveau de l'action sociale ? Sont-ils toujours payés par le MEEDDAT ?*

**M. RUYSSCHAERT :** Dans l'organisation qui est faite, ont été identifiées dans les DDEA un certain nombre de chaises payées par un Ministère ou un autre ; on paie les uns et les autres le poste correspondant. En revanche, la personne qui s'assoit sur ce poste peut venir d'horizons différents. Dans ce cas, c'est le Ministère qui détient la chaise qui paie l'agent qui s'assoit sur la

chaise, d'où qu'il vienne, qu'il vienne du Ministère de l'Intérieur, de la Justice... Dès lors que ce siège est identifié MEEDDAT, c'est le MEEDDAT qui paie.

L'ensemble des agents du MEEDDAT reste géré par le MEEDDAT. Je distingue la fonction d'employeur de la fonction de gestionnaire et en tant que gestionnaire, tous les crédits sociaux relèvent effectivement du gestionnaire. J'apporte des crédits sociaux pour l'ensemble des agents du MEEDDAT. Je n'en apporte pas pour les agents de l'Agriculture, c'est le Ministère de l'Agriculture qui apporte les sommes correspondantes.

### ***Tous ceux qui travaillent chez nous, ne sont-ils pas des agents du MEEDDAT ?***

**M. RUYSSCHAERT.-** Non. En DDEA, ce ne sont pas obligatoirement les agents du MEEDDAT et demain encore moins. Dans la DDT de demain, on va avoir des agents du MEEDDAT, des agents du MAP, des agents de la préfecture, des postes qui appartiennent à ces trois Ministères d'origine au minimum. Les agents qui vont occuper ces postes peuvent venir d'horizons très divers. Cela peut être des agents du MEEDDAT, auquel cas nous allons continuer à gérer les corps de l'équipement.

Un dessinateur va être en préfecture, il sera payé par la préfecture mais on continuera à le gérer. On définit des crédits d'action sociale qui sont liés aux personnes qu'on gère. En revanche, au niveau de la DDT, nous n'avons pas encore défini la manière dont, en interministériel, seraient gérées les CLAS et serait organisée l'action sociale.

Pour l'instant, nous ne mutualisons pas l'action sociale. C'est une orientation proposée dans les différentes circulaires, notamment au niveau régional.

Si vous avez bien regardé la circulaire et les tableaux annexés à la circulaire, il y a un tableau avec niveau régional, national, opérateur, dans lequel il y a des points qui définissent qui fait quoi. L'action sociale est sur la base du volontariat. La position prise par le MEEDDAT est que nous ne souhaitons pas mutualiser ces dispositifs pour l'instant car nous n'y voyons pas assez clair.

La discussion que nous venons d'avoir ici montre qu'il y a un certain nombre de marches à franchir avant d'avoir quelque chose de commun, les prestations sont totalement différentes. Il y a besoin de franchir un certain nombre de caps avant d'arriver à mutualiser un certain nombre d'actions en matière d'action sociale. Et tant que nous n'avons pas atteint ce niveau, il nous paraît prématuré de rentrer tout de suite dans une mutualisation totale. Nous n'avons pas souhaité le faire.

Effectivement, cela se traduit par une gestion un peu différenciée entre les corps d'origine. Et dans la même structure, on risque d'avoir des différences, comme on l'a dans les DREAL : nos collègues venant de l'industrie ont des prestations sociales différentes de celles que nous avons. Cela nous pose énormément de problèmes, à vous comme à nous. Il faudra qu'on arrive à une harmonisation, mais, pour l'instant, toutes les étapes ne sont pas franchies.

Il me paraît prématuré de franchir ce cap et de dire qu'à partir de demain, on a tout mutualisé en DREAL ou on mutualise la totalité de nos prestations, de nos actions dans les DDT ou autre, car on aura aussi des agents dans les Directions Départementales de la cohésion sociale et dans celles de la prévention des risques.

Cela me paraît prématuré aujourd'hui. Il y a un travail d'harmonisation à faire qui n'a pas encore été fait. Même dans les structures, je ne sais pas aujourd'hui ce que sera le CLAS de demain.

Nous avons tous besoin de visibilité, mais la prise de décision en interministériel ne se passe pas comme elle se passait en ministériel. On peut avoir aujourd'hui des positions différentes entre Ministères.

Je regrette que notre collègue du Ministère de l'Intérieur soit parti. Des points de désaccord ont avec les préfectures. Si les Directions Départementales n'existaient plus en tant que service

déconcentré, et étaient une Direction de Préfecture, le problème était réglé, on avait une harmonisation directe.

On s'est battu contre au MEEDDAT et on a été suivi par le Premier Ministre sur ce point. On a considéré que les DDT étaient des services déconcentrés, n'étaient pas des Directions de Préfecture qui disposent d'un Directeur qui est certes sous l'autorité du préfet, mais qui dispose d'une certaine autonomie et de moyens supports qui lui permettent de gérer sa boutique.

Un certain nombre de positions ont été prises là-dessus. Cela déstabilise, je le comprends aisément. A un moment donné, le logement était chez nous, il n'est plus chez nous. Aujourd'hui, cela se stabilise. Les divergences constatées avec le Ministère de l'Intérieur sont derrière nous, nous sommes maintenant dans la logique de bâtir ensemble une Direction Départementale des Territoires.

Nous sommes en train d'élaborer en commun la manière de gérer le personnel, ce devrait être fait d'ici juin. Les préfets devraient en discuter avec les organisations syndicales.

Une structure a été mise en place, qui va permettre, d'ici l'été, de dire comment l'ensemble des personnels des différents Ministères seront gérés dans les Directions Départementales. On devrait avoir une vision claire à l'été, mais il y a encore des discussions.

Je n'ai pas envie de mutualiser aujourd'hui car il y a un certain nombre de valeurs auxquelles nous tenons au MEEDDAT et qui ne sont pas obligatoirement celles de nos collègues.

Nous allons essayer de bâtir en commun un certain nombre de choses, mais à titre d'exemple, les préfetures avaient une pratique d'affectation dans une préfeture et c'est le préfet qui décidait du poste, or, chez nous, nous nous positionnons sur un poste. Chez nous, l'avis du chef de service était prépondérant sur le choix des personnes. A l'ex-industrie, c'était l'ancienneté. Il y a différentes structures ou modalités de gestion.

Je n'ai pas envie de sacrifier un certain nombre de valeurs auxquelles nous tenons, auxquelles vous tenez.

Nous sommes dans une discussion tout à fait légitime. Je ne dis pas que nos valeurs sont meilleures que celles d'à côté, je dis simplement qu'il y a un certain nombre de choses auxquelles nous tenons et nous voulons que l'autre l'entende et en discute avec nous avant. Le débat porte là-dessus.

On veut que les Directions Départementales soient vraiment des services déconcentrés. Si l'on décline, cela veut dire que ces services déconcentrés doivent disposer des instances de concertation, CTP, CLAS, CCHS etc. Certes, on doit avoir une harmonisation d'un certain nombre de choses, car les gens vont basculer d'une DDT à une DDCS demain, il y a une flexibilité des métiers ; géographiquement, on va mutualiser, mais il ne faut pas une uniformisation.

Nous tenons à ce que chaque service départemental dispose d'une certaine autonomie, dispose de tous les outils de management, d'action sociale et d'information. C'est dans ce sens qu'aujourd'hui, nous ne pouvons pas vous donner un éclairage là-dessus.

La solution de facilité est de dire qu'on rentre dans le schéma que le Ministère de l'Intérieur avait en tête, et le problème est réglé, l'ensemble des personnes est géré de la même manière, mais c'est faire abstraction de tout ce que nous avons bâti pendant des décennies.

Nous avons défendu un certain nombre de positions.

Je comprends parfaitement que ce soit difficile à vivre et que cela déstabilise, mais, croyez-nous, nous nous battons pour faire porter un certain nombre de choses de ce type.

Je ne peux pas vous répondre sur certains points. Quand je dis que je ne sais pas ce que seront les CLAS demain, sans doute sera-t-on fixé fin juin. Soit on se sera mis d'accord entre Ministères, soit on n'aura pas réussi à se mettre d'accord et ce sera un arbitrage interministériel. Je sais ce que nous défendons et, jusqu'à présent, ce que nous avons défendu a été transcrit à 95 %. Nous avons perdu sur un certain nombre de points, mais l'interministériel fait que nous avons été obligés de suivre et d'accepter un arbitrage. Nous pensons avoir maintenu un certain nombre d'orientations et d'objectifs que nous poursuivions.

J'évoquais le logement à l'intérieur des DDT, c'est le débat que nous avons eu, et de manière rude. Il en est de même sur d'autres domaines, notamment en matière de gestion des ressources humaines et en matière d'action sociale.

Je ne peux vous en dire davantage à ce sujet.

Je reconnais volontiers que la situation est anxiogène. Nous essayons de la stabiliser le plus rapidement possible et de donner des éléments qui permettent d'assurer cette stabilisation, mais il serait malhonnête de ma part de dire que tout est réglé. Ce n'est pas tout à fait vrai. Il y a et il y aura encore des adaptations. La circulaire date de décembre. Les choses semblaient claires dans l'esprit de tout le monde. Les préfets ont fait remonter des macro-organigrammes des Directions Départementales. Près de la moitié des macro-organigrammes a fait l'objet de réserves interministérielles car la proposition d'organisation n'était pas conforme à la circulaire. Les choses ne sont pas complètement bouclées. Nous veillerons à ce qu'elles soient mises en œuvre.

Sur la partie que vous évoquez, je suis dans l'incapacité aujourd'hui de vous donner l'horizon à six mois car il reste encore des éléments de discussion. On affine un certain nombre de choses, très honnêtement, on pense aboutir.

Sur bon nombre d'éléments, les positions du MEEDDAT ou de l'ex-Équipement ont été reprises car nous avons anticipé un certain nombre de choses. J'ai bon espoir qu'on fonctionne comme on a envie que cela fonctionne. On recherche une harmonisation la plus large possible.

Sur certains sujets, on dit qu'il n'y a pas besoin d'harmonisation, on doit pouvoir fonctionner de manière différente.

Je déborde de l'action sociale, mais, sur la gestion ou les parcours de carrière des personnes, on a privilégié les parcours professionnalisants ; ce n'est pas le cas dans d'autres administrations, on n'a pas envie de casser cela.

## ASMA

### Adhésions

*Les adhérents de l'ASMA sont de fait, ceux de l'ASCEE sont volontaires. Ils sont de ce fait plus nombreux. Comment pouvons-nous fonctionner ensemble ?*

**M. NICOLAS (ASMA) :** Je sens poindre des craintes et des peurs vis-à-vis de l'ASMA. Nous ne sommes pas méchants, nous sommes de gentils garçons et de gentilles filles qui, comme vous, essaient de mettre à disposition des agents des moyens pour qu'ils aient des loisirs qui soient les plus enrichissants possibles et de créer du lien social à l'intérieur de notre communauté.

C'est cela qui nous motive et qui motive aussi tous les bénévoles dans nos départements. A 98 %, les gens des ASMA départementales qui mettent en œuvre des activités le font sur du bénévolat. Nous sommes quelques-uns, au niveau national, à le faire sur des mises à disposition. Ce que nous avons construit au niveau du Ministère de l'Agriculture, nous allons essayer de le faire sur la base des souhaits des agents.

En effet, ont émergé un certain nombre de valeurs que je développais tout à l'heure : les crédits d'action sociale sont pour tout le monde, le soutien au subventionnement, au quotient familial, un certain nombre de valeurs, nous ne sommes fermés à rien. Nous sommes, nous aussi, en pleine réflexion là-dessus. Nous souhaitons qu'elle s'intègre dans la gestion globale de l'action sociale.

Notre administration, il y a deux ans, nous a incité à faire des propositions. On s'est dit : on n'y voit rien dans ce paysage, pourquoi prendre une initiative aujourd'hui qui s'avérerait complètement idiote demain ?

Pour l'instant, nous sommes en réflexion, que nous menons avec les représentants des personnels et les différentes organisations syndicales du Ministère de l'Agriculture. Nous sommes demandeurs de débats avec les homologues du Ministère, c'est pourquoi nous avons un mandat de rencontre avec la FNASCEE et d'autres structures.

Je l'ai dit tout à l'heure, dans un premier temps, le mandat que nous avons donné est de nous connaître, connaître la manière dont nous fonctionnons et travailler en partenariat quand c'est possible. A partir de ce partenariat, nous pourrions peut-être construire. Et n'ayez pas peur !

***Etes-vous une association 1901 ou ne vous considérez-vous pas comme le CLAS du Ministère de l'Agriculture ?***

**M. NICOLAS :** Nous sommes une association 1901, mais nos grands anciens, qui ont construit l'ASMA avant nous, ont utilisé comme modèle les Comités d'Entreprise. En effet, nous revendiquons la similitude, à la fois dans l'analyse et dans la mise en œuvre, nous nous situons dans cette filiation d'idée du mouvement ouvrier.

***Comment l'ASMA va pouvoir nous intégrer et nous accepter dans ses activités, si des agents veulent aussi participer à un challenge ou une activité en partenariat avec vous ?***

**M. NICOLAS.-** Nous n'avons pas incité nos agents à adhérer aux ASCEE. Nous avons en effet fait le constat que vous avez modifié vos statuts, et vous en avez complètement le droit, pour que d'autres personnes puissent entrer dans votre association. Le droit d'association est libre, tout comme les agents de chez nous sont libres aussi de nous dire qu'ils ne veulent pas bénéficier de l'ASMA. Toute personne a droit d'adhérer et de se retirer d'une association. Pour l'instant, peu d'agents du Ministère de l'Agriculture ont demandé à se retirer de l'ASMA.

Nous avons incité au partenariat. L'argumentaire que nous avons développé est par rapport à la séparation budgétaire.

Les crédits d'action sociale qui nous sont alloués, comme les crédits d'action sociale qui sont alloués aux CLAS et aux ASCEE viennent de chaque Ministère pour les agents de ces Ministères. En effet, nous avons bien noté l'ambiguïté qu'il pouvait y avoir pour vous à laisser adhérer des agents de chez nous et, d'une certaine manière, à consommer des prestations qui relèvent de l'action sociale du MEEDDAT.

De plus, dans nos associations, il y avait parfois des subventionnements différents. Sur la base d'un prix coûtant, chaque association subventionne comme elle en a l'habitude et le souhaite. Si on peut harmoniser les deux, c'est parfait. Mais si les cultures font qu'à un moment donné, il y a des différences telles..., travaillons ensemble, cheminons ensemble. Le problème majeur est au niveau des arbres de Noël. C'est une autre affaire.

### **Arbre de Noël**

***Que comptez-vous faire pour les Arbres de Noël Quelle est la situation pour l'ASMA aujourd'hui sur l'organisation des Arbres de Noël avec les DDEA et bientôt les DDT ?***

**M. NICOLAS :** Il se trouve que les Arbres de Noël sont mis en œuvre par les ASMA départementales, et il se trouve aussi qu'au bureau d'action sociale du Ministère de l'agriculture, il n'y a pas de ligne budgétaire Arbres de Noël. Il y a la subvention à l'ASMA nationale et aux

ASMA départementales, alors que vous avez une ligne budgétaire extrêmement bien ciblée, qui doit être autour de 30 euros par enfant, si mes informations sont bonnes. Vous avez une ligne budgétaire, il faut bien la dépenser.

Pour nous, cette activité relève de la responsabilité des ASMA départementales. Chaque ASMA départementale est indépendante, définit un certain programme d'activités et gère un budget prévisionnel autour de cela. A l'Agriculture, comme chez vous, il y a 20 ans, y compris avant l'ASMA, au niveau départemental notamment, il y avait des amicales. Certaines sont restées, d'autres pas. Il y avait une tradition d'Arbre de Noël très forte.

Nous avons constaté, au cours des vingt ans, que certaines ont conservé cette tradition parce qu'elles le voulaient et le décidaient démocratiquement. Dans d'autres ASMA, ils ont fait le choix de « baisser » leur niveau d'intervention sur l'Arbre de Noël, disant que les enfants recevant des cadeaux de partout, il n'était peut-être pas utile de maintenir un cadeau, qu'on pourrait organiser une petite fête, des activités l'après-midi.

Chaque ASMA départementale a bâti un projet autour de l'Arbre de Noël, certaines n'en font pas du tout. Il y a une hétérogénéité de ce point de vue, donc ce n'est pas nous, ASMA nationale, qui allons donner une directive. S'ils préfèrent faire une activité voyage plutôt qu'une activité Arbre de Noël, s'ils considèrent que c'est plus enrichissant et plus intéressant pour les agents, ils en ont complètement le droit.

Dans les départements où les budgets étaient diamétralement opposés, nos collègues des ASMA ne pouvaient pas mettre 30 euros par enfant, sinon ils ne faisaient plus rien à côté.

Voilà la problématique actuelle. La raison majeure est que nous n'avons pas de ligne budgétaire ciblée Arbre de Noël.

## **Financement**

**Mme HALLIER (ASMA) :** Le budget d'une ASMA départementale est de 30 € par agent pour l'ensemble des activités

*Comment les amicales locales (autres que les ASMA départementales) sont-elles subventionnées par rapport au MAP ? Vous dites que tout le monde peut s'en aller, et par ailleurs il y a bizarrement des amicales qui restent.*

**M. NICOLAS.-** Historiquement, avant 1985, il y avait une amicale nationale qui était l'AGRA, et dans les départements, des associations qui étaient baptisées amicales. En 1985, quand le Ministère de l'Agriculture a aidé à la création de l'ASMA, au niveau des départements, se sont mis en place, via des CTP départementaux, les ASMA départementales. Mais ensuite, les amicales, qui sont des associations autonomes, ont tout à fait le droit d'exister.

Le droit d'association est un droit universel qu'on ne peut refuser à personne. Dans certains départements, se sont maintenues des amicales pour gérer des activités. Le cadeau pour la naissance des enfants ne relève pas de nos objectifs. Donc pour un certain nombre d'activités de proximité, de convivialité, que l'on connaît tous, ils ont estimé la nécessité de maintenir une amicale qui fonctionne encore et qui est indépendante de l'ASMA départementale. Voilà l'histoire. Nous avons incité à la disparition de ces amicales. Dans un certain nombre de départements, elles se sont dissoutes petit à petit, dans d'autres cas, non ; il faut faire avec.

**Mme HALLIER :** En général, les amicales qui existent encore font des activités qui complètent ce que ne font pas les ASMA départementales : des cadeaux naissance, mariage, organisation d'Arbres de Noël. Il n'y a pas de doublon.

**M. NICOLAS :** Les ASMA départementales sont dans l'impossibilité de financer les amicales, il doit y avoir une cloison financière parfaite.

*Comment avec un Arbre de Noël à 27 € par enfant peut-on boucler le budget de l'ASMA si vous versez 30 € par agent et par an. Comment arrivez-vous à aider financièrement d'autres activités ?*

**M. NICOLAS :** Chaque CA départemental vote un budget, certaines ASMA ont quelques réserves. Ce que je peux vous dire, c'est qu'ils reçoivent de notre part 30 euros par agent. C'est en moyenne, car il est vrai qu'on essaie de favoriser les petites ASMA. Entre une ASMA à 250 agents et une ASMA à 800 ou 900 agents, les 30 euros par agent, c'est une moyenne. On donne un petit peu plus aux petites, mais cela ne va pas très loin au-dessus. Il faut qu'ils fassent avec ces moyens. Quand il y a des activités, il y a la participation des agents. Ou alors ils ont des subventionnements occultes qu'ils ne nous communiquent pas, mais ils doivent nous transmettre leur budget.

### **Relations ASMA / ASCEE**

*Existe-il une directive de la part de l'ASMA pour guider les relations entre les ASMA locales et les ASCEE ? Avez-vous donné des consignes sur la façon dont les ASMA locales vont gérer leurs relations avec les ASCEE ?*

**M. NICOLAS :** Il me semble y avoir partiellement répondu tout à l'heure. L'analyse que nous en avons faite est que compte tenu de la séparation budgétaire et de l'absence de mutualisation possible, nous avons développé des partenariats. Je l'ai dit tout à l'heure, y compris avant la mise en place des DDEA, certaines ASMA départementales travaillaient déjà en partenariat. Par exemple pour l'Arbre de Noël, cela se pratique dans un certain nombre de départements, l'Arbre de Noël est organisé avec d'autres associations, d'autres Comités d'Entreprise, pour faire un spectacle plus important que ce que l'on pourrait faire tout seul.

Nous avons aussi fait quelques enquêtes pour savoir comment les consignes que nous avons impulsées se réalisaient sur le terrain, quelles étaient les réactions de nos ASMA départementales. En effet, nous engrangeons des informations.

Pour l'instant, nous n'avons pas d'autre consigne que celle-là car, s'il faut reconstruire, il faut le reconstruire sur la base d'un collectif et d'une volonté collective de tous et de la totalité des agents. Y compris au Ministère de l'Agriculture, nous sommes en réflexion et nous souhaitons que cette réflexion soit élargie à nos homologues du MEEDDAT. Mais nous n'avons pas de solution a priori à proposer pour l'instant. Nous sommes, comme vous tous, interpellés par le changement. De plus, ce sont des associations départementales, on peut inciter, mais pas ordonner.

### **Fonctionnement**

*Faut-il être adhérent à un syndicat pour pouvoir postuler au poste de Président ?*

**M. NICOLAS :** Oui, pour être membre de l'ASMA nationale, il faut être en effet mandaté par un syndicat, être syndiqué. Au niveau des ASMA départementales, les listes sont présentées ou non par les organisations syndicales. Le constat que nous faisons est que dans la plupart des

ASMA départementales, il y a une mixité et parfois plus de non syndiqués que d'agents syndiqués. Avant d'être syndicaliste, il faut d'abord être motivé.

## **UNITES D'ACCUEIL**

*Où nous en sommes des négociations avec le Ministère des Finances concernant la question des redevances des unités d'accueil ?*

**M. RUYSSCHAERT** : Nous n'en sommes pas très loin. C'est un point d'inquiétude. La création de France Domaine, la valorisation du patrimoine de l'État, la mise en place de loyers budgétaires, tout cela fait que cela perturbe le mode de fonctionnement que nous avions auparavant.

En période de crise, le Ministère des Finances a tendance à regarder tout ce qu'il peut économiser et même à vendre du patrimoine de l'État pour renflouer les caisses. Au-delà des unités d'accueil, de manière générale, sur le patrimoine de l'État, il y a bon nombre de resserrements des administrations dans des locaux, de ventes de locaux. Ce que vend France Domaine, ce sont les locaux dont on estime qu'on n'a plus l'utilité. La position que nous défendons est de dire que dans le patrimoine actuellement géré par la FNASCEE et les ASCEE, les unités d'accueil participent de l'action sociale et ont une utilité politique, au sens noble du terme, en matière de gestion de ressources humaines. De ce fait, elles ne sont pas inutiles à l'État et n'ont pas vocation à être vendues. C'est la position que nous défendons face au Ministère des Finances et France Domaine. Cela nécessite d'avoir des arguments solides. Ces unités d'accueil tournent-elles ? Des gens y sont-ils ?

Il y a un inventaire sur l'utilité sociale de ce dispositif, pour argumenter et défendre notre position. Quand je dis défendre la position, c'est aider le local à défendre, dès lors que France Domaine a des velléités de vendre ou de faire vendre un certain nombre de dispositifs, d'unités d'accueil ou d'autres biens. J'ai en tête un terrain de tennis dont on a dit qu'il n'était plus utile et qu'il fallait vendre. Avec un argumentaire solide, jusqu'à présent, on a réussi à faire plier France Domaine en disant que cela participait de l'action du Ministère, et France Domaine n'a pas vendu le bien.

Le conseil que je vous donne est de bien définir les priorités, ce qu'on doit absolument défendre. Donnez-nous suffisamment d'argumentaires par l'intermédiaire de la FNASCEE pour qu'au niveau national, on puisse plaider le maintien de ces dispositifs. On se bat pour qu'ils soient maintenus. Si on a un argumentaire suffisamment solide, on devrait pouvoir aboutir. Si l'unité accueille des personnes en difficulté financière, on a tous les éléments pour plaider son maintien dans le patrimoine de l'État. Cela ne me gêne pas qu'on en vende certains qui ne servent pas à grand-chose, c'est autant d'argent qu'on récupère pour en réhabiliter d'autres, car on en récupère de l'ordre de 80 %.

*Quelle disposition transitoire pour tout ce qui concerne l'entretien du patrimoine ?*

**M. RUYSSCHAERT** : Actuellement, nous sommes obligés de compter sur nous-mêmes en matière d'entretien. C'est pris sur nos crédits de fonctionnement. Ces crédits sont relativement limités. Nous avons besoin de dégager de l'argent pour pouvoir faire. C'est pourquoi nous avons aussi le souci de céder ce qui ne nous sert pas aujourd'hui. Nous avons récupéré pas mal d'argent réintroduit dans l'immobilier simplement par la vente de terrains délaissés au moment des projets routiers. Nous sommes toujours sur cette ligne. Tout ce que nous pourrions vendre ou faire vendre par France Domaine et qui peut être utile à autre chose, nous avons tout intérêt à le

faire. Garder pour garder, cela ne nous intéresse pas outre mesure. Gardons ce dont nous avons besoin pour mener une action sociale efficace.

*A quel moment pourra-t-on estimer une convention nationale avec Bercy pour avoir une redevance équitable sur tout le territoire pour l'ensemble des UA ? Est-ce envisageable et à quelle période ?*

**M. RUYSSCHAERT :** Je ne sais pas vous répondre, je vous le confirmerai.

**M. MANDARD :** Cela a fait l'objet de travaux du CCAS.

**M. RUYSSCHAERT :** Le recensement général n'est pas encore fait, des travaux sont en cours. Ce n'est pas Bercy tout seul qui peut dire « je vends », c'est le Ministère qui fera des propositions à Bercy. Nous souhaitons pouvoir plaider au niveau national pour dire ce dont nous avons besoin et avoir ensuite une convention tripartite. Il faut une vision globale, et ne pas laisser la négociation au niveau départemental, car nous serions en position de faiblesse. C'est sur la convention nationale que nous allons négocier.

**M. MOUSSIERE (FNASCEE) :** Il faut absolument des remontées précises concernant l'enquête que j'ai envoyée récemment aux délégués régionaux. Pour tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant, depuis 2007, il manque des informations. Il faut absolument donner les renseignements nécessaires pour pouvoir aller ensuite faire la convention nationale.

**M. RUYSSCHAERT :** C'est très important pour nous. Si on a un argumentaire solide, on peut plaider.

**M. MANDARD :** Nous, les représentants du personnel, plaidons aussi évidemment pour un maintien maximum des unités d'accueil et demandons effectivement que les moyens soient mis pour ce qui est de l'entretien et de la mise aux normes. Il ne suffit de pas de dire que ce n'est plus aux normes et qu'on liquide, cela demande plus de réflexion. Nous avons l'exemple de ventes qui ont eu lieu concernant des centres de vacances, le Ministère n'a pas eu le retour de ces ventes, à hauteur de 1,5 M€; malheureusement, ce n'est pas revenu sur les lignes d'action sociale. Je doute que cela soit revenu sur les lignes du Ministère.

**M. RUYSSCHAERT :** On en récupère une très large part.

**M. MANDARD :** A hauteur de 80 ou 90 %.

**M. RUYSSCHAERT :** Nous avons des difficultés quand c'est géré en interministériel. Le budget dit que comme c'est géré par plusieurs Ministères, il n'y a aucune raison de l'affecter à l'un d'entre eux, donc on le remet dans le pot commun et c'est ventilé sur tout le monde. C'est pourquoi nous avons intérêt à avoir des éléments précis.

*Vous vous engagez à dire que si l'UA est vendue parce qu'elle est vétuste, les 80 % reviennent dans le giron de l'action sociale pour réparer celles qui ont des besoins ?*

**M. RUYSSCHAERT :** Le patrimoine de l'État qui est vendu revient sur le compte d'affectation spéciale, et normalement l'enveloppe est remise au budget du Ministère. Ensuite, il y a une

discussion sur l'affectation de ces crédits. Il faut définir les priorités de réhabilitation de notre patrimoine, sur quoi mettre l'accent. Ce n'est pas parce que la DDE x vend une UA qu'elle en récupère les 80 %. C'est remis à l'échelon du budget national, ce n'est pas obligatoirement transféré sur une autre unité d'accueil.

***Comment faire pour justement essayer d'avoir une compensation financière pour l'ASCEE ?***

**M. RUYSSCHAERT :** Je n'ai aucune solution, ce serait malhonnête de ma part de vous dire l'inverse. Vous récupérez de l'argent par l'utilisation d'un bien, ce bien a disparu. Ce n'est pas un bien qui appartenait à l'association, c'est un bien qui était mis à disposition. Jamais l'État n'a indemnisé la perte de revenus, je n'ai aucune solution juridique qui permette de compenser.

***Nous avons essayé de négocier auprès du préfet et de France Domaine le fait de conserver cette unité d'accueil, mais, à aucun moment, il n'en a été tenu compte.***

**M. RUYSSCHAERT :** Au niveau local, vous êtes en position de faiblesse. On arrive à négocier au niveau national avec France Domaine dès lors qu'on a des arguments et qu'on négocie de manière globale. Si cette négociation se passe uniquement sur le plan local et sur une partie du patrimoine, c'est la seule et unique manière de se faire avoir sur tous les plans. Faites-nous remonter le maximum de choses pour que ces négociations se fassent au niveau national. Sinon, petit à petit, on grignote et on se fait avoir.

**Joëlle GAU :** Dès que vous avez un problème, il faut absolument nous prévenir, nous sommes toujours joignables. Nous avons tous des boîtes mail, des téléphones portables. Michel Moussière vient de vous le dire, remplissez bien les tableaux, faites bien remonter les informations. Il faut être actif pour être réactif. Il faut même anticiper à l'heure actuelle.

**M. RUYSSCHAERT:** L'argumentaire ne peut pas se poser sur la perte de revenus, c'est effectivement sur l'utilité sociale.

## **CONCLUSION DE M. RUYSSCHAERT**

Je ne vais pas vous faire un discours de clôture, mais vous dire quelques mots en conclusion de cette table ronde.

D'abord, on se connaît depuis quelque temps, dans d'autres lieux, j'étais DRE du Nord-Pas-de-Calais. Nous avons eu l'occasion de nous opposer sur un certain nombre de projets. Mais, indépendamment de cela, je souhaitais être là. J'aurais aimé rester plus longtemps, mais mes obligations font que ce ne sera pas possible.

Nous avons eu, au cours de nos échanges, des éléments que j'aurais pu traduire dans le discours de clôture.

Je voudrais simplement rappeler quelques éléments sur le fait que nous sommes très sensibles au sentiment de malaise et d'incertitude de l'ensemble de nos agents. Vous l'avez dit et cela s'exprime dans bon nombre d'endroits. Comme toute structure en cours d'évolution, de restructuration, cela perturbe, obligatoirement. Habituellement, cela perturbe déjà quand on maîtrise la totalité des dispositifs, mais cela perturbe encore plus quand on ne les maîtrise pas en totalité. Nous en sommes bien conscients et nous essayons de le corriger au maximum, au

travers de différentes actions, au moins d'un minimum d'informations. Comme les choses vont très vite, l'information est difficile à diffuser, du coup, bon nombre de fantasmes, d'inquiétudes ou d'incertitudes planent.

Non, nous n'avons pas donné de directive pour supprimer l'ASCEE au niveau régional, pour fusionner toutes les associations, pour vendre le patrimoine de la FNASCEE ou pour je-ne-sais-quoi encore. Au contraire, nous avons donné un certain nombre de directives pour dire qu'en période d'incertitude de ce type, le maximum de transparence doit être apporté.

Nous avons fait un choix difficile, nous avons préféré jouer la transparence, même quand les choses n'étaient pas stabilisées. C'est obligatoirement source d'inquiétude car, d'une semaine à l'autre, ce qu'on a annoncé peut ne plus être vrai. En revanche, nous avons essayé de jouer, vis-à-vis tant des services déconcentrés, des chefs de service, des organisations syndicales, que des structures associatives, le langage de la vérité, comme je l'ai fait cet après-midi. Là-dessus, je ne sais pas où nous allons, si nous sommes au bout de la démarche ou pas.

Voilà la position que le Ministre défend, celle que le Secrétaire Général ou le DRH défend. Nous ne sommes pas sûrs qu'elle sera retenue, mais voilà la position que nous défendons, car elle correspond à nos valeurs, à notre action, à nos objectifs. C'est ce que nous allons plaider.

Je comprends le côté déstabilisant, car 15 jours après, cela peut ne plus être tout à fait cela, et du coup, vous n'avez plus de visibilité, vous pouvez penser que nous vous avons « enfumés » et raconté n'importe quoi.

Ce n'est pas du tout la démarche entreprise, c'est au contraire un langage de vérité, y compris quand on ne maîtrise pas la totalité. C'est une valeur profonde chez moi : le respect des autres fait qu'on ne leur raconte pas de « bobard ». Et même quand la vérité est difficile à entendre, il vaut mieux la dire que de « tourner autour du pot ». Je n'ai jamais accepté la langue de bois dans mes discussions et ce ne sera pas le cas aujourd'hui.

Je vous disais que nous ne sommes pas sûrs de remettre l'argent de l'immobilier dans l'action sociale. Notre objectif est de reconstruire quelque chose, un Ministère fort avec des structures déconcentrées qui ne seront plus dépendantes d'un seul Ministère.

Tous les textes qui sont sortis définissent à peu près le périmètre. Nous sommes maintenant plutôt dans la mise en œuvre et dans la manière de le gérer. Je le disais dans mes propos tout à l'heure. Le côté conflit de pouvoir est derrière nous. Les arbitrages ont été rendus maintenant vis-à-vis d'autres structures.

J'évoquais le Ministère de l'Intérieur, mais le mariage avec l'Agriculture n'est pas facile tous les jours. Il faut être franc, nous avons l'impression que tout ce qui est à nous est à nous et tout ce qui est à eux est négociable ; et pour eux, c'est la même chose.

Dans toute construction, on est naturellement dans ce cadre. Vous avez l'impression que vos prestations sont ouvertes aux gens de l'agriculture et que vous ne fournissez pas grand-chose, si je reprends les débats, mais c'est sur tous les domaines. Une construction de ce type est difficile. Nous avons un devoir de réussite, pour différentes raisons.

Premièrement, parce que je crois à l'avenir de ce Ministère et aux missions que nous avons à porter.

Le deuxième devoir de réussite est un engagement très fort du Ministre, qui était de dire qu'on ne laissera personne sur le côté du chemin. L'action de la DRH portera sur le fait que dans toutes nos structures et restructurations, chacun retrouve une place qui correspond à ses souhaits et à ses aspirations. Pour cela, on a besoin d'avoir une action sociale forte, de s'appuyer sur des partenaires de l'administration, des gens qui exercent cette mission depuis longtemps ; ce sont nos partenaires naturels, même s'ils ne figurent pas dans l'annexe d'un arrêté, ce sont nos partenaires privilégiés. Je souhaitais, dans ces propos, vous le réaffirmer très solennellement. Ce n'est même pas le réaffirmer, c'est vous remercier, car cette cohésion sur le plan du territoire repose énormément sur vous. Je le disais tout à l'heure, on ne réforme pas une structure uniquement par un arrêté ou un décret, on change la culture par l'action au quotidien des gens sur le terrain. Des acteurs institutionnels, certes, mais sur des acteurs de l'action sociale, au premier rang desquels les associations, et la FNASCEE en particulier.

Je ne sous-estime pas le rôle que vous avez à tenir dans ce cadre et c'est en ce sens que ma présence ici est une forme de remerciement pour l'action passée et à venir. Remerciement double car en cette période, ce n'est pas facile à tenir, à la fois pour les délégués départementaux et régionaux et pour la structure nationale de la FNASCEE. Il n'est pas facile de transmettre le discours de la rigueur de gestion qu'on impose à l'ensemble de nos structures et de nos associations.

Le référencement n'allait pas de soi, ce n'est pas agréable dans certains cas, mais c'est sans doute le prix à payer.

Je souhaitais, au nom du Secrétariat Général et du Cabinet du Ministre, vous faire part de ses remerciements pour l'action passée et pour l'action à venir qui va reposer pour beaucoup sur vous.

Je tenais à réaffirmer également la pérennisation de notre action.

Nous avons évoqué la convention de trois ans. Nous avons trois ans devant nous, il n'y a aucune raison de remettre en cause ces conventions, y compris sur le plan local. Nous avons bien l'intention de les pérenniser et d'avoir à retravailler avec vous pour la suite, être à vos côtés sur tous les problèmes évoqués, les problèmes immobiliers. Nous aurons à travailler en complémentarité. Et dans la remontée de cas difficiles, de négociations difficiles à mener, vous trouverez tous les services de la DRH à vos côtés pour vous aider à les résoudre.

Même si, sur un certain nombre de points, nous pouvons avoir des divergences de vue, en tout état de cause, notre objectif est de bâtir quelque chose de nouveau. Ce que nous allons bâtir sur le plan territorial n'a pas de précédent, c'est la première fois de l'histoire de notre Ministère que nous n'aurons plus de services déconcentrés dépendant directement du Ministre.

C'est un changement profond, cela suppose de rebâtir un mode de fonctionnement. Je n'ai pas d'inquiétude. S'il y a un Ministère qui a subi autant d'évolutions depuis 40 ans, c'est bien vous et nous. Donc savoir s'adapter et se repositionner sur ce champ ne me pose pas de problème existentiel.

Très honnêtement, je pense que nous sommes capables de réussir cet enjeu majeur. Je souhaite qu'au travers de la mise en place de ces structures, nous conservions un certain nombre de valeurs qui étaient les nôtres. Là encore, je ne vois aucune raison de ne pas les conserver, dès lors que chacun travaille dans le même sens.

Le dernier point que je voulais évoquer concerne l'action que vous menez vis-à-vis d'agents en difficulté. J'ai dit tout à l'heure que je comprenais parfaitement le fait que bon nombre d'entre nous soient déstabilisés par les restructurations, les reconversions, les inquiétudes mêmes sur le métier de demain. Dois-je changer de métier, de site, d'implantation géographique ? Comment va se passer cette mise en place ? Je comprends parfaitement ces inquiétudes.

Nous travaillons à stabiliser le dispositif de façon qu'il n'y ait pas d'inquiétude trop marquée sur ce point.

Je comprends aussi qu'un certain nombre de personnes soient en difficulté dans ce cadre et nous souhaitons être très attentifs aux actions d'entraide qui doivent être développées. C'est la période où nous en avons le plus besoin dans l'actualité de notre Ministère aujourd'hui.

Je conclurai simplement en vous remerciant de m'avoir invité, de votre action passée, du travail effectué notamment sur la réorganisation interne de la FNASCEE, car ce n'est pas facile à faire, j'en suis bien conscient.

Soyez tous remerciés pour l'action que vous menez sur le terrain. Je le redis à nouveau, dans la sous-Direction, Dominique Varagne et son équipe sont à votre disposition pour continuer la collaboration que nous avons depuis de nombreuses années et que nous aurons encore pendant de nombreuses années.